

CHEF PHARMACIEN (CHEF 1)
TEMPS COMPLET

L'HOPITAL MARIE-CLARAC EST À LA RECHERCHE DE CANDIDATES ET DE CANDIDATS AFIN DE POURVOIR UN POSTE DE CHEF PHARMACIEN (CHEF 1).

L'Hôpital Marie-Clarac est un centre hospitalier de soins de courte durée comptant un total de 228 lits dont la mission est d'offrir des services de réadaptation fonctionnelle intensive, des soins post-aigus ainsi que des soins palliatifs à une clientèle adulte. L'Hôpital se distingue par sa dimension à échelle humaine, tant pour les usagers que pour les employés. Il est situé à Montréal-Nord tout près de Laval et jouit d'un environnement privilégié puisqu'il est tout près de la Rivière des Prairies, elle-même bordée par des espaces verts et de détente, ainsi qu'une piste cyclable et piétonnière.

Vous démontrez un leadership mobilisateur auprès de votre équipe, tant par votre expertise que par votre « savoir-être », en adoptant des comportements professionnels qui traduisent, le respect, l'innovation, la collaboration, l'humanisme et l'engagement en conformité avec nos valeurs d'établissement, joignez-vous à une équipe dynamique dans une atmosphère harmonieuse de travail.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la directrice des services professionnels et hospitaliers, la personne titulaire contribue à l'atteinte des objectifs organisationnels et améliore les processus. Elle identifie les stratégies en vue d'optimiser les ressources, assure l'harmonisation et l'intégration des meilleures pratiques au sein de son département en cohérence avec les orientations stratégiques.

La personne exerçant la fonction de chef de la pharmacie est nommée par le conseil d'administration de l'établissement après consultation des pharmaciens œuvrant dans le département, du Directeur des services professionnels et du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

De façon plus spécifique, elle :

- Établit et met en place une offre de soins et de services pharmaceutiques adaptée à l'établissement.
- Informe les membres du personnel clinique et les bénéficiaires des règles d'utilisation des médicaments
- Coordonne les activités professionnelles du département dans le respect des standards de pratique.
- Gère les ressources pharmaceutiques selon le plan d'organisation de l'établissement.
- Établit et propose un plan d'effectifs pharmaceutiques.

- Élabore et veille au respect des règles d'utilisation des ressources pharmaceutiques et matérielles et en cas de non-respect en informe le CMDP de l'établissement ainsi que son directeur.
- Établit et applique des politiques sur la préparation, la distribution et le contrôle de l'utilisation des médicaments dans le centre.
- Sélectionne, après consultation du comité de pharmacologie, une liste de médicaments pour utilisation courante dans le centre, en fonction de leur dénomination commune, de leur teneur et de leur forme pharmaceutique.
- S'assure que les opérations du lieu d'exercice sont conformes aux lois, règlements, normes des organismes d'agrément et standards de pratiques professionnelles (OPQ).

Sous l'autorité du CMDP

- Fait la liste de garde conformément aux règlements du CMDP
- Donne son avis sur le statut à accorder à un pharmacien lors d'une demande de nomination
- Surveille la façon dont s'exerce la pharmacie dans son département
- Participe à l'évaluation régulière des protocoles de soins en vigueur et à leur actualisation.
- Élabore des règles d'utilisation des médicaments et des ressources matérielles ainsi que les modalités qui régissent l'émission et l'exécution des ordonnances dans le centre, notamment en ce qui concerne les critères de validité des ordonnances, y compris les ordonnances verbales.
- Participe à l'application des différents protocoles de soins, ordonnances collectives et des règles d'utilisation des médicaments.

EXIGENCES REQUISSES

- Détient un doctorat professionnel de premier cycle en pharmacie (Pharm.D.) et une maîtrise en pharmacie clinique (M.Sc.Pharmacie d'hôpital).
- Maîtrise en gestion, un atout.
- Est membre en règle de l'Ordre des pharmaciens du Québec.
- Détenteur d'un statut de membre actif accordé par le CMDP.
- Détenteur d'une assurance responsabilité professionnelle en règle.
- Possède trois (3) années d'expérience en pharmacie d'hôpital.
- Expérience de gestion, un atout.

HABILETÉS ET COMPÉTENCES ESSENTIELLES :

- Savoir diriger (leadership mobilisateur)
 - Capacité à gérer l'ambiguïté et des situations complexes
 - Capacité de supervision et de coaching
 - Capacité à résoudre et gérer les conflits
- Communication interpersonnelle

➤ Contrôle de soi

- Capacité de gestion de soi, particulièrement en situation de stress

➤ Écoute

➤ Rigueur

➤ Travail d'équipe

➤ Savoir déléguer

HABILETÉS ET COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES :

- Capacité de prioriser, de gérer les urgences et de s'adapter
- Capacité de planifier et d'orienter ses actions afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la clientèle
- Loyauté envers l'organisation

RÉMUNERATION

À titre indicatif, le salaire est basé sur l'échelle de chef pharmacien 1 soit 102 531\$ - 129 461\$

Vous pouvez faire parvenir votre candidature et votre curriculum vitae via notre site internet à :
<https://hopitalmarie-clarac.qc.ca/emplois/>.

Veuillez prendre note que nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Site web de l'établissement : www.hopitalmarie-clarac.qc.ca

L'Hôpital Marie-Clarac applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones et les membres de minorités visibles et ethniques à présenter leur candidature.